

L'assemblée ordinaire de la Municipalité de Hinchinbrooke a eu lieu le **9 septembre 2024** à l'hôtel de ville 1056 chemin Brook, Hinchinbrooke, Québec. Le maire Wallace a présidé en présence des conseillers suivants:

Laurie Ann Prevost
Kirk Feeny
Ralph Duncan
Tanya Clarke
Marc Bakos

Étaient absents :

Elgin MacFarlane

Présent également :

Résident chemin Fairview, Dewittville.
Résidente chemin Fairview, Dewittville.

Adam Antonopoulos, directeur général, a rédigé le procès-verbal de la réunion.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

24-09-01

PROPOSÉ PAR : Conseillère Clarke
APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

Que la séance ordinaire soit ouverte à 8 h 00.

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-09-02

PROPOSÉ PAR : Conseiller Duncan
APPUYÉ PAR : Conseiller Feeny

Que l'ordre du jour soit adopté tel que distribué.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE TENUE EN AOUT

24-09-03

PROPOSÉ PAR : Conseillère Prevost
APPUYÉ PAR : Conseillère Clarke

Que la version française du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 aout 2024 soit adoptée telle que distribuée.

ADOPTÉ

24-09-04

PROPOSÉ PAR : Conseiller Duncan
APPUYÉ PAR : Conseiller Feeny

Que la version anglaise du procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 12 aout 2024 soit adoptée telle que distribuée.

ADOPTÉ

4. URBANISME

Le conseil a pris note du rapport d'inspection municipale tel que soumis par l'inspecteur lors de la séance du caucus du 5 septembre 2024.

4.1 LOT 6 338 420 – PROCÉDURES JUDICIAIRES

ATTENDU QUE le lot 6 338 420 contreviennent Article 5 du Règlement 432-1 relatif aux animaux ;

ATTENDU QUE le lot 6 338 420 contreviennent Article 5 du Règlement 431 des nuisances ;

ATTENDU QUE le lot 6 338 420 contreviennent Article 7 du Règlement 431 des nuisances ;

24-09-05

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseillère Prevost

Que le conseil autorise M. Darren Casement, inspecteur municipal a procédé à la poursuite des contrevenants mentionnés ci-dessus à la cour municipale afin de rendre conforme le lot 6 338 420 aux règlements municipaux mentionnés ci-dessus de la Municipalité de Hinchinbrooke.

ADOPTÉ

5. TRAVAUX PUBLICS

Le conseil a pris note du rapport des travaux publics tel que soumis par le superviseur de voirie lors de la séance du caucus du 5 septembre 2024.

5.1 OFFRE D'EMPLOI POUR LE POSTE D'OPÉRATEUR DE CHASSE-NEIGE

24-09-06

PROPOSÉ PAR : conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : conseillère Clarke

Du fait qu'un des postes d'opérateur de chasse-neige à temps plein pour la Municipalité est présentement vacant, le conseil autorise le Directeur Général à publier une offre d'emploi sur son compte Facebook personnel et sur le site web municipale.

ADOPTÉ

5.2 ÉQUIPEMENTS OBSOLÈTES

ATTENDU QUE Des équipements obsolètes occupent un espace précieux dans le garage municipal ;

ATTENDU QUE La municipalité n'a plus d'utilité pour ces équipements ;

ATTENDU QU'On ne sait pas si ces équipements fonctionnent encore ;

24-09-07

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

Que le conseil de Hinchinbrooke n'a aucune objection d'envoyer ces équipements à la ferraille.

ADOPTÉ

6. COMMUNICATION ET SERVICE COMMUNAUTAIRE

6.1 POMPIERS

6.1.1 RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES VÉHICULE D'INCENDIE

La municipalité a reçu une seule offre pour le véhicule de secours en cas d'incendie. Le conseil aimerait faire vérifier l'offre auprès d'un spécialiste et auprès du chef des pompiers. Le conseil a reporté cette décision jusqu'en octobre.

6.1.2 FEUX VERTS CLIGNOTANTS

ATTENDU QU'à compter du 1er avril 2021, le *Code de la sécurité routière* permet aux pompiers répondant à un appel d'urgence d'un service de sécurité incendie d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule autre qu'un véhicule d'urgence ;

ATTENDU QUE l'utilisation du feu vert clignotant permettra aux pompiers d'être plus visibles sur la route lorsqu'ils utiliseront leur véhicule personnel pour un déplacement en situation d'urgence, et informera les automobilistes de la nécessité de faire preuve de courtoisie en cédant le passage, lorsque cela est possible et sécuritaire ;

ATTENDU QUE la municipalité sera responsable de veiller à l'émission et au renouvellement des certificats d'autorisation pour l'utilisation de ce feu ;

EN CONSÉQUENCE,

24-09-08

PROPOSÉ PAR : Conseiller Feeny
APPUYÉ PAR : Conseiller Bakos

D'autoriser sur le territoire de Hinchinbrooke, l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers à temps plein, à temps partiel ou volontaires. Il sera à la charge de ceux-ci d'obtenir l'autorisation nécessaire auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec.

ADOPTÉ

6.2 ARÈNA

Conseiller Bakos informe le conseil que l'aréna aura une semaine ou deux de retard pour l'ouverture en raison de la livraison des bandes de coin.

6.3 LOISIRS

6.3.1 DEMANDE DE DON - FESTIN DES RÉCOLTES

Le conseil décline la demande de don pour le festin des récoltes.

6.3.2 DEMANDE DE DON - LÉGION ROYALE CANADIENNE

24-09-09

PROPOSÉ PAR : conseiller Duncan
APPUYÉ PAR : conseillère Prevost

Que La Municipalité de Hinchinbrooke émette un don de 70\$ a la Légion Royale Canadienne pour l'achat d'une couronne pour l'événement du jour du souvenir.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE ET NOUVELLES AFFAIRES

Le maire Wallace a examiné la liste de la correspondance reçue au cours du mois d'août 2024.

7.1 CERTIFICAT CADEAU – DIANA ERSKINE

24-09-10

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller Feeny

Que le conseil approuve l'achat d'un chèque-cadeau de 100,00 \$ qui sera remis à Diana Erskine pour son travail bénévole, visant à diriger la cabane à bonbons et le T-Ball/Softball pour l'été au parc Athelstan.

ADOPTÉ

7.2 BONIFICATION DES SOMMES POUR LE PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) TECQ 2024-2028

ATTENDU QUE les municipalités assument d'importantes responsabilités auprès de la population et qu'elles sont responsables d'environ 60 % des infrastructures publiques ;

ATTENDU QUE le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) est le plus important programme d'aide financière pour les infrastructures municipales du Québec ;

ATTENDU QUE les sommes prévues pour la TECQ 2024-2028 totalisent 3,226 milliards de dollars, soit un montant inférieur au montant initial de la TECQ 2019-2023 qui s'élevait à 3,415 milliards de dollars ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a réduit sa contribution financière pour la TECQ 2024-2028 de 338 millions de dollars par rapport à sa contribution initiale à la TECQ 2019-2023 ;

ATTENDU QUE les coûts de construction ont été fortement à la hausse au cours des dernières années, ce qui signifie que beaucoup moins de projets peuvent être réalisés avec les mêmes sommes ;

ATTENDU QUE le déficit de maintien d'actifs des infrastructures d'eau municipales du Québec atteignait 45 milliards de dollars en 2023 alors qu'il était de 38 milliards de dollars en 2022 ;

ATTENDU QUE le lien entre la qualité ainsi que la capacité des infrastructures municipales et la capacité de construire des logements est clair ;

ATTENDU QU'une étude de la Fédération canadienne des municipalités souligne que les infrastructures municipales nécessaires à la construction de nouveaux logements coûtent en moyenne 107 000 \$ par unité ;

ATTENDU QU'une étude réalisée par WSP en collaboration avec Ouranos estime à plus de 2 milliards de dollars par an, jusqu'en 2055, les surcoûts nécessaires pour entretenir, remplacer et adapter les infrastructures municipales québécoises existantes au climat futur ;

ATTENDU QUE pour relever les défis climatiques et sociaux, les municipalités doivent disposer des outils financiers nécessaires.

24-09-11

PROPOSÉ PAR : conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : conseillère Prevost

QUE le conseil municipal de Hinchinbrooke demande au gouvernement du Canada de bonifier substantiellement les sommes prévues pour la TECQ 2024-2028.

ADOPTÉ

7.3 **PROGRAMME D'AIDE 2024-2025 - ENTRETIEN DES VOIRIES LOCALES (PAVL)**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 366 209,00 \$ pour l'entretien des chemins locaux pour l'année civile 2024-2025 ;

ATTENDU QUE la compensation distribuée à la Municipalité est pour l'entretien et l'entretien préventif des chemins locaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces chemins, dont la municipalité est responsable ;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération additionnelle versée en 2024-2025 par rapport à la rémunération 2023-2024 doit être entièrement affectée aux dépenses d'entretien non hivernales ou aux dépenses en immobilisations admissibles ;

24-09-12

POUR CES RAISONS
IL EST PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
ET APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

Il est unanimement résolu que la Municipalité de Hinchinbrooke informe le Ministère des Transports de l'utilisation de la compensation, visant l'entretien courant et préventif des chemins locaux 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces chemins pour lesquels la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien des chemins locaux.

Que le conseil approuve le pouvoir de signature et délègue l'autorité du directeur général Adam Antonopoulos et du maire Mark Wallace pour tous les documents reliés à la municipalité de Hinchinbrooke.

ADOPTÉ

7.4 POLITIQUE D'ARCHIVAGE

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents et relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Hinchinbrooke est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi ;

24-09-13

PROPOSÉ PAR : Conseillère Clarke
APPUYÉ PAR : Conseiller Feeny

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents et relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou ces modifications à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de Hinchinbrooke.

ADOPTÉ

7.5 INTÉRÊT PÉCUNIAIRE

Le directeur général a déposé en septembre 2024 la Déclaration des intérêts pécuniaires a le membre du conseil Ralph Duncan. Lequel a été complété et retourné au Directeur Général.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen résidant sur le chemin Fairview à Dewittville s'enquiert des sommes que la municipalité reçoit en subventions pour le pavage. Le maire a répondu à la question du citoyen en l'informant d'un montant général reçu par la subvention TECQ et la subvention MTQ PAVL.

Un citoyen résidant sur Fairview à Dewitville était curieux de savoir pourquoi les citoyens n'assistent pas davantage aux réunions régulières chaque mois. Le maire a répondu qu'il ne savait pas.

Sans autre questions de la part de la salle, ce point à l'ordre du jour est terminé.

9. FACTURES À APPROUVER

24-09-14

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseillère Prevost

Que les comptes payables pour la période du 13 août 2024 au 9 septembre 2024 au montant de 830,783.72 \$ soient adoptés et payés et que lesdits comptes soient tenus dans un registre à cette fin et fassent partie intégrante de ces procès-verbaux.

ADOPTÉ

10. AJOURNEMENT

24-09-15

PROPOSÉ PAR : Conseillère Prevost
APPUYÉ PAR : Conseillère Clarke

Que les affaires de l'assemblée ayant été dûment complétées, l'assemblée est levée à 20h16.

ADOPTÉ

Mark Wallace
Maire

Adam Antonopoulos
Directeur Général